

ATTESTATION de SANTE

pour les MINEURS



Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition conformément au décret N°2021-564 du 7 mai 2021 consultable sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486809>

Extrait du décret : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif. L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation ci-dessous. Le certificat médical peut cependant remplacer cette attestation.

ATTESTATION DE SANTE (à transmettre à l'organisateur)

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

certifie en qualité de parent exerçant l'autorité parentale ou de tuteur légal que l'état de santé de mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :/..../....

lui permet de participer au CLERMONT TRAIL 2025. Il a au préalable rempli le questionnaire de santé avec les réponses négatives aux différentes questions.

Fait à : le :

Signature :